



**RÉSEAU
SOCIAL**

INFO FLASH

SYSTEME D'INFORMATION NOMINATIF DE L'ACTION SOCIALE (SIAS)

HORS LA LOI ?

L'administration va trop vite en besogne, en exigeant des assistants sociaux qu'ils saisissent des informations personnelles des ressortissants dans le système d'information de l'action sociale (SIAS).

Pourquoi :

Ce logiciel n'a pas reçu l'agrément de la CNIL.

Il pose des problèmes de confidentialité des données.

Il mélange des données administratives et à caractère social.

Il met les travailleurs sociaux en posture d'illégalité.

Il ne reflète pas toute l'ampleur de l'activité des travailleurs sociaux.

La **CFDT** a saisi le DRHMD et a demandé à surseoir à son exigence, notamment en supprimant cet élément lors des entretiens d'évaluation des assistants sociaux.

Toutes les garanties doivent être apportées aux ressortissants et aux travailleurs sociaux.

Nous aborderons également cette problématique auprès du SGA, lors d'une audience programmée le 12 février.

Nous vous tiendrons informés des suites qui seront données.

Paris, le 03 février 2014

**Avec vous, la CFDT s'engage aujourd'hui,
pour la défense de demain**